

## 1

# DANS QUEL CONTEXTE S'INSCRIT L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT ?



Les changements climatiques n'ayant pas de frontières physiques ni sociales, les travaux menés par la Ville de Gatineau s'inscrivent dans un contexte international d'évolution profonde de nos sociétés et de nos modes de vie.

## APPEL À AGIR: RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE

En novembre 2018, la Ville de Gatineau endossait par résolution municipale la déclaration d'urgence climatique (la DUC). Ce faisant, elle rejoignait plus de 400 municipalités québécoises, représentant 84 % de la population de la province.

S'appuyant sur les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation face aux changements climatiques, le conseil municipal de Gatineau :

- **reconnait** que des changements rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5°C le réchauffement planétaire ;
- **poursuit** les mesures du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, permettant d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique ;
- **encourage** les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que les MRC et municipalités de l'Outaouais et du Québec, à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique.

En adoptant cette déclaration d'urgence climatique, la Ville de Gatineau répondait à l'appel lancé par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). L'objectif de la déclaration est d'insuffler un engagement immédiat dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une société carboneutre et résiliente. Elle détaille notamment les conséquences de l'inaction sur la santé publique, l'économie, l'alimentation, l'environnement et la sécurité.

Dans la foulée de cette résolution du conseil municipal, la Ville de Gatineau a lancé les travaux de développement d'un Plan climat ambitieux pour faire de l'urgence climatique une priorité des années à venir. La présente consultation publique est une étape essentielle dans la co-construction du plan. Son lancement est prévu pour la fin de l'année 2021.

Cette mobilisation locale se fait l'écho d'un mouvement mondial de prise de conscience citoyenne quant à la situation d'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés. **Le développement d'un Plan climat doit permettre l'établissement d'un cadre pour organiser une réponse collective face aux défis climatiques et pour sécuriser l'avenir de nos futures générations.**

→ INSUFFLER  
UN ENGAGEMENT  
IMMÉDIAT DANS  
LA RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DE GAZ À  
EFFET DE SERRE ET  
UNE TRANSITION VERS  
UNE SOCIÉTÉ SOBRE  
EN CARBONE  
ET RÉSILIENTE.

## CADRE INTERNATIONAL, NATIONAL ET PROVINCIAL

Les travaux menés par la Ville de Gatineau s'inscrivent dans un contexte international d'évolution profonde de nos sociétés et de nos modes de vie. Ainsi, notre démarche s'appuie sur une déclinaison de cadres aux niveaux international, fédéral, provincial et local.

### → Cadre international

En 2015 lors de la COP21, un consensus mondial autour de la gestion des enjeux climatiques a débouché sur la signature de l'Accord de Paris. Signé par 195 pays, cet accord international a pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale entre 1,5°C et 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.



Pour orienter leurs décisions et établir des cibles de réduction de GES cohérentes avec cet objectif, les pays signataires s'appuient généralement sur les rapports scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

En 2018, le GIEC estimait<sup>3</sup> que, pour limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C, il est nécessaire de réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2010, et d'atteindre la carboneutralité planétaire en 2050.

En outre, tenant compte du temps qu'il faudra pour inverser la trajectoire à la hausse des conséquences anticipées des changements climatiques (exemples : montée des eaux, vagues de chaleur extrêmes, précipitations abondantes...), les signataires de l'Accord de Paris s'engagent également à développer les mesures d'adaptation nécessaires à la résilience de leurs territoires.

Sur la base des constats et des études réalisés par le GIEC, les instances internationales, nationales, provinciales et locales considèrent l'urgence climatique comme une priorité absolue pour les années à venir et travaillent à l'élaboration de plans d'action à leur échelle.

### → Cadre national

Signataire de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé en 2015 à réduire d'ici 2030 ses émissions de GES de 30 % comparativement aux niveaux de 2005.

En décembre 2020, le gouvernement fédéral a revu sa cible 2030 à la hausse en annonçant cette fois une fourchette de réduction entre 32 et 40 % sous le niveau de 2005<sup>4</sup>.

En outre, le gouvernement canadien vise la carboneutralité à l'horizon de 2050, en accord avec les cibles préconisées par le GIEC.



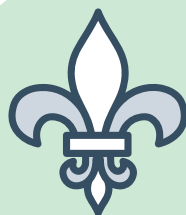
→ EN 2015, LORS DE LA COP21 UN ACCORD MONDIAL A ÉTÉ SIGNÉ. L'OBJECTIF EST DE LIMITER L'AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE ENTRE 1,5°C ET 2°C PAR RAPPORT AUX NIVEAUX PRÉINDUSTRIELS.

3. Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C, 2018 -  
4. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/progres-cible-reduction-emissions-gaz-effet-serre-Canada.html>

## → Cadre provincial

Le gouvernement du Québec a annoncé viser une réduction de 37,5 % des émissions de GES de la province pour 2030 (par rapport à 1990)<sup>5</sup> et la carboneutralité d'ici 2050.

Fin 2020, le gouvernement provincial a dévoilé son Plan pour une économie Verte (PEV) 2030, articulé autour de cinq grands axes pour les années à venir : construire l'économie de demain, s'adapter aux changements climatiques, créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique et accélérer le développement des connaissances.



## → Rôle des municipalités

Dans la continuité des échelons de gouvernement, les municipalités ont un rôle clé à exercer en matière de gestion des enjeux climatiques. Selon la Fédération canadienne des municipalités (FCM), un réseau de 400 municipalités canadiennes, les administrations municipales influencent et exercent un contrôle sur la moitié des sources d'émissions de GES du Canada. Elles sont également les premières à intervenir face aux aléas climatiques violents et aux autres répercussions des changements climatiques.

Ainsi, la Ville de Gatineau fait partie du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), piloté par la FCM qui soutient et accompagne les villes canadiennes en structurant leurs actions en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

Le programme PPC en cinq étapes comprend<sup>6</sup> :

1. l'établissement d'un inventaire de référence et des prévisions des émissions de GES
2. l'établissement d'objectifs de réduction des émissions
3. l'élaboration d'un plan d'action local
4. la mise en œuvre du plan d'action
5. le suivi des progrès et la présentation des résultats

Au-delà de la nécessité de cadres et accords internationaux, nationaux et provinciaux, c'est bel est bien à l'échelle locale que les changements climatiques ont des répercussions tangibles. Ainsi, la Ville de Gatineau doit mettre en place les conditions nécessaires à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques pour son territoire et sa population. La réponse que nous apporterons doit tenir compte du contexte local gatinois, des aspirations de sa communauté et des actions posées par l'administration municipale depuis plusieurs années.



**→ AU-DELÀ  
DES ACCORDS  
INTERNATIONAUX,  
NATIONAUX  
ET PROVINCIAUX,  
C'EST BIEN  
À L'ÉCHELLE LOCALE  
QUE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES ONT  
DES RÉPERCUSSIONS  
TANGIBLES.**

5. <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>  
6. <https://fcm.ca/fr/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat>

**DÉMARCHES  
ENGAGÉES PAR  
LA VILLE DE  
GATINEAU**

**Novembre  
2008**  
Politique  
environnementale



**2010**  
Inventaire 2009  
des émissions de GES



**2010-  
2015**  
Plan de réduction des  
émissions de GES des  
activités municipales



**Décembre  
2015**  
Schéma  
d'aménagement et  
de développement  
révisé



**Septembre  
2016**  
Déclaration du  
sommet des élus  
locaux pour le climat



**2016**  
Inventaire 2015 des  
émissions de GES



**Novembre  
2018**  
Déclaration de  
l'urgence climatique



**2019-  
2021**  
Développement  
du Plan climat  
de la Ville  
de Gatineau

## HISTORIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU EN MATIÈRE D'ACTION CLIMATIQUE

La Ville de Gatineau s'est officiellement engagée dans la lutte aux changements climatiques en 2010, à la suite de la création de sa Politique environnementale (2008). Cela s'est traduit par la réalisation de deux inventaires des émissions de GES (cf. 2009 et 2015) et de l'adoption en 2010 d'un premier plan de réduction de ses émissions corporatives.

Dans une perspective plus large, le conseil municipal a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 20 octobre 2015. Ce schéma est un document de planification municipale majeur qui met de l'avant plusieurs orientations liées aux enjeux de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sur notre territoire.

La Ville a endossé la *Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat* du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des six continents s'engagent collectivement à lutter contre les changements climatiques. En 2017, le maire, Maxime Pedneault-Jobin, a rejoint le réseau international de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, la plus grande coalition de maires dédiée à ces enjeux à l'échelle planétaire.

À la suite de la Déclaration d'Urgence Climatique (DUC), la résolution CM-2018-67 du conseil municipal, adoptée le 28 novembre 2018, a permis d'engager le développement d'un Plan climat qui doit orienter la stratégie à adopter par les services municipaux et la collectivité dans les années à venir.

Cet engagement peut s'appuyer sur plusieurs plans structurants d'ores et déjà menés ou en cours de mise en œuvre en lien avec la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Voici un échantillon de ces démarches engagées dans les dernières années avec une perspective axée sur leur contribution pour faire face au défi des changements climatiques (voir page suivante).

	PRINCIPAUX ENJEUX TRAITÉS	LIEN AVEC LA LUTTE ET/OU L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES 2010-2015</b>	Émissions de GES	Les actions développées et mises en œuvre portaient sur les activités, les infrastructures et les équipements sous la gestion de l'organisation municipale. Il s'agit de la première démarche spécifique de lutte aux changements climatiques pour la Ville de Gatineau. Ces premières actions ont principalement consisté à établir un cadre propice au développement et à la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES.
<b>PLAN DE GESTION DES ARBRES ET DES BOISÉS, 2013</b>	Chaleur accablante Eaux de ruissellement Tempêtes destructrices	Ce plan vise la gestion, la conservation et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Gatineau. Il permet alors d'agir sur des enjeux tels que les îlots de chaleur, les eaux de ruissellement et la sécurité dans le cadre de fortes tempêtes.
<b>PLAN DE GESTION DE L'EAU 2017-2021</b>	Pluies torrentielles Sécheresse Chaleur accablante Inondations	Ce plan d'action traite, entre autres, les enjeux en lien avec la qualité de l'eau des milieux naturels, la gestion des eaux de ruissellement, l'accès à l'eau potable ou encore les inondations liées aux crues de rivières.
<b>PLAN DE DÉPLACEMENTS DURABLES</b>	Émissions de GES	Ce plan est un engagement de la Ville à favoriser les déplacements durables en positionnant le piéton avant tout. Son ambition est d'accroître de 10 à 15 % les déplacements actifs et de 18 à 24 % ceux en transport en commun. À ce titre, ont été développées des démarches telles que le Plan directeur du réseau cyclable ou encore le Plan de gestion des déplacements des employés de la Ville de Gatineau.
<b>PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES</b>	Sécheresse Émissions de GES Captation du carbone Autonomie alimentaire	L'objectif de ce plan étant le développement de l'agriculture locale, sa réalisation contribuera à faire face aux enjeux de sécurité alimentaire. En effet, les changements climatiques pourraient avoir un impact sur nos chaînes d'approvisionnement du fait que certains territoires producteurs risquent de subir la sécheresse et le manque d'eau. Également, l'augmentation de la production agricole locale permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits alimentaires.

La Ville de Gatineau a su compter sur le soutien et la participation d'organismes présents sur son territoire pour la réalisation et la mise en œuvre de ces plans et des actions qui en découlent. L'importance des actions en lien avec la lutte et l'adaptation aux changements climatiques menées par des organisations telles que la STO, la Commission de la capitale nationale, le CREDDO, MOBI-O, Enviro-Educ Action, Vivre en Ville et bien d'autres est considérable. Cette collaboration avec les organismes structurants de notre territoire est essentielle pour faire face aux défis climatiques.

Un des enjeux du nouveau Plan climat de la Ville de Gatineau sera de réussir à fédérer autour d'une vision commune et globale les différentes initiatives de planification municipale menées jusqu'ici en termes de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.